

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 février 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Josée Marineau, responsable des comptes payables
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Marie-Claude Lamarche
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2014-120-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-121-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-122-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 JANVIER 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 janvier 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-123-DEC AUTORISATION / SUBVENTION / AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE / PARC ARC-EN-CIEL / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ATTENDU la lettre du 23 janvier 2014 adressée à M. Denis Levesque à titre de directeur général informant la Ville que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport attribuait une aide financière maximale équivalant à 50% des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 1 506 280,21\$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Arc-en-Ciel ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la lettre ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 23 janvier 2014 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport attribuant une subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Arc-en-Ciel.

**CE-2014-124-DEC AUTORISATION / SUBVENTION / AMÉNAGEMENT
D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE / PARC
ARC-EN-CIEL / CONDITIONS / MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

ATTENDU la lettre du 24 janvier 2014 de la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adressée à M. Denis Levesque à titre de directeur général informant la Ville des exigences inhérentes à l'émission d'une autorisation finale pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Arc-en-Ciel ;

ATTENDU QUE cette autorisation sera conditionnelle à l'obtention des documents suivants, à savoir :

- Les plans et devis définitifs, incluant le cahier de charges ;
- L'estimation finale des coûts basée sur le classement Unifomat II, niveau 2 ou tout autre format d'estimation détaillée à la satisfaction du ministère. Les honoraires professionnels doivent être ventilés par poste de dépenses (conception des plans et devis, études, surveillance des travaux, gestion de projets ...) et les coûts non imputables au projet doivent être précisés ;
- L'échéancier de réalisation (dates d'appel d'offres, d'attribution du contrat, de début et de fin des travaux).

ATTENDU QUE les travaux devront être complétés le 31 mars 2015 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 24 janvier 2014 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les conditions d'obtention de la subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Arc-en-Ciel.

**CE-2014-125-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / LOT 3 315 740
(ANCIEN 51-217) CONSTRUCTION R.D.L. INC. /
JEAN-ROGER CONSTRUCTION ET ALS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2004-963-DEC, adoptée le 25 août 2004, autorisant, conformément à la promesse de cession et le plan joint, la cession des lots 51-217, 51-206 et 51-207 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne étant deux (2) rues à être nommées et une partie de la rue Carmel et mandatant Me François Duval, notaire, pour la réalisation du dossier;

ATTENDU QUE le mandat a été retiré à Me Duval pour être octroyé à Me Robert Gravel puisqu'en date du 10 avril 2013 la cession n'avait toujours pas été réalisée;

ATTENDU QUE Me Gravel a informé la Ville que le lot 51-217 n'a jamais existé;

ATTENDU QUE le plan a été modifié par l'arpenteur entre son approbation par la Direction de l'aménagement du territoire et le dépôt au Registre foncier;

ATTENDU QUE le lot numéro 51-217 de la paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne correspond en tous points à l'ancien lot 51-208 maintenant connu comme étant le lot 3 315 740 du cadastre du Québec.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2004-963-DEC soit et est modifiée afin de retirer le lot 51-217 de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et le remplacer par le lot 51-208 du même cadastre, maintenant connu comme étant le lot 3 315 740 du cadastre du Québec.

**CE-2014-126-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 2 262 179,31\$ préparée le 4 février 2014.

**CE-2014-127-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / PISC-
22122013-CL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-22122013-CL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro PISC-22122013-CL.

CE-2014-128-REC RETRAIT DE MANDATS / BLA-24012014-HD

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines relativement au retrait de son droit d'obtenir un ou des mandats pour l'équivalent de deux (2) jours de travail (14,5 heures travaillées) dans le dossier numéro BLA-24012014-HD;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil le retrait du droit d'obtenir un ou des mandats pour l'équivalent de deux (2) jours de travail représentant quatorze et demi (14,5) heures travaillées, débutant à une date déterminée par la Direction des ressources humaines dans le dossier numéro BLA-24012014-HD.

**CE-2014-129-REC ACHAT DE SIX (6) VÉHICULES « FORD BERLINE
INTERCEPTOR 2014 » POUR LA DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de six (6) véhicules « Ford Berline Interceptor 2014 » pour la Direction de la police (SA14-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 janvier 2014 à 11 h 01, à savoir :

Lasalle Ford inc.	199 449,43\$ t.t.c.
Vennes Ford Elite (1978) inc.	202 684,83\$ t.t.c
Jacques Olivier Ford inc.	202 871,09\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Terrebonne Ford inc.	203 675,91\$ t.t.c.
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	204 172,60\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lasalle Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 200 631,38\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LASALLE FORD INC.**, datée du 13 janvier 2014, pour l'achat de six (6) véhicules « Ford Berline Interceptor 2014 » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 173 472\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0023 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2014-130-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE TOYOTA
SIENNA USAGÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) fournisseurs pour l'achat d'un (1) véhicule Toyota Sienna 2011 usagé (banalisé);

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues, à savoir :

Léveillé Toyota Scion	22 627,08\$ t.t.c.
Joliette Toyota	23 558,38\$ t.t.c.
Alix Toyota	24 132,10\$ t.t.c.
Trois-Rivières Toyota	25 288,75\$ t.t.c.
Toyota Charlesbourg	25 292,20\$ t.t.c.
Île Perrot Toyota	25 863,63\$ t.t.c.
Ste-Foy Toyota	26 381,01\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Léveillé Toyota s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 janvier 2014 de M. Marc Brisson, directeur de la police ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **LÉVEILLÉ TOYOTA**, datée du 24 janvier 2014, pour l'achat d'un (1) véhicule Toyota Sienna 2011 usagé (banalisé), le tout pour un montant de 19 680\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de

disponibilité de crédits no 2014-0040 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

**CE-2014-131-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 603 /
ACQUISITION / RÉTROCAVEUSE 4X4 / CHARGEUSE
4X4 / NIVELEUSE ARTICULÉE 6X6 / CHENILLETTE À
TROTTOIR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pour la Direction de l'entretien du territoire un plan pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements réparti sur plusieurs années ;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation prévoit pour l'année 2014 de procéder à l'acquisition de véhicules lourds et d'équipements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de procéder à l'acquisition de ces immobilisations selon l'estimation détaillée et jointe au projet de règlement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (603) décrétant un emprunt au montant de 1 137 500\$ dont le terme de remboursement est fixé à dix (10) ans pour l'acquisition d'une rétrocaveuse 4X4, d'une chargeuse 4X4, d'une niveleuse articulée 6X6 et d'une chenillette à trottoir, et ce, pour la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2014-132-REC RENOUELEMENT / BAIL / LOCAUX SITUÉS AU
272, 282 ET 284, RUE LANGLOIS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil la signature du bail à intervenir avec la Fiducie Famille Martin Côté 2012 pour le renouvellement de la location du 272, 282 et 284, rue Langlois, pour la période du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2017, le tout pour un montant mensuel de 4 436,23\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-395-00-511. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0042 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le loyer mensuel soit payable le premier jour de chaque mois.

Que le loyer soit indexé annuellement suivant l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal (au 28 février) selon Statistiques Canada pour toute la durée du présent bail.

**CE-2014-133-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX / CONTRAT DE TROIS (3) ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les collectes des résidus domestiques dangereux pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La collecte des résidus domestiques dangereux pour un contrat de trois (3) ans** ».

CE-2014-134-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville montre des signes évidents de problèmes ;

ATTENDU le rapport de la firme Bergeron Thouin, architectes, indiquant qu'il y a lieu de procéder à des travaux rapidement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La réfection de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 568.

CE-2014-135-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES EN MAILLE DE CHAÎNE / RUES DE MARINET ET DE PARENTIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a une politique concernant l'installation de clôtures afin de délimiter les espaces municipaux des terrains privés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de clôtures en maille de chaîne pour les rues de Marinnet et de Parentis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La fourniture et l'installation de clôtures en maille de chaîne pour les rues de Marinnet et de Parentis** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 548.

CE-2014-136-REC RENOUELEMENT DU CONTRAT / ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE RUES

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 223-04-2013, adoptée le 29 avril 2013, acceptant la soumission de la compagnie Michel Guimont Entrepreneur pour l'entretien d'éclairage de rues avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 132 393,71\$ (t.t.c) (SA13-9034) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9034 pour l'entretien d'éclairage de rues est échue depuis le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 18 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 133 615,57\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,9229%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien d'éclairage de rues avec la compagnie Michel Guimont Entrepreneur, et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de

116 212,72\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0016 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-137-REC RENOUELEMENT DU CONTRAT / RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES EN BÉTON

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 224-04-2013, adoptée le 29 avril 2013, acceptant la soumission de la compagnie Pavage des Moulins pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 140 499,46\$ (t.t.c) (SA13-9036) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9036 pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton est échue depuis le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 27 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 141 953,62\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,035%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton avec la compagnie Pavage des Moulins inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 123 464,77\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0026 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-138-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE VENTILATION ET GÉOTHERMIE AU BUREAU SEIGNEURIAL

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de ventilation et géothermie au bureau seigneurial (SA13-9071) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 décembre 2013 à 11 h 01, à savoir :

Navada ltée	206 185,22\$ t.t.c.
Ventilation Létourneau inc.	251 220,38\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Navada ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 janvier 2014 par M. Rodrigue Tannous de la firme Bouthillette Parizeau ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 180 820,05\$ (t.t.c.) en date du 15 novembre 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 février 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Navada Ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 5 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NAVADA LTÉE**, datée du 10 décembre 2013, pour des travaux de ventilation et géothermie au bureau seigneurial, le tout pour un montant de 179 331\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0028 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-139-REC SOUMISSION / ACHAT DE POMPES DE
REEMPLACEMENT DE TYPE « FLYGT » ET LEURS
ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de pompes de remplacement de type « Flygt » et leurs accessoires (SA13-9084) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 décembre 2013 à 11 h 01, à savoir :

Pompection inc.	71 218,96\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Plomberie Brébeuf inc.	101 880,67\$ t.t.c.
Électromecano inc.	105 528,61\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Plomberie Brébeuf inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 décembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 83 701,80\$ (t.t.c.) en date du 1^{er} octobre 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PLOMBERIE BRÉBEUF INC.**, datée du 17 décembre 2013, pour l'achat de pompes de remplacement de type « Flygt » et leurs accessoires, le tout pour un montant de 88 611,15\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0029 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-140-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN ASPIRATEUR-
TAMISEUR ET BALAI / SERVICE DES PARCS ET
ESPACES VERTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'un (1) fournisseur pour l'achat d'un aspirateur-tamiseur et d'un balai;

ATTENDU la soumission reçue et ouverte publiquement, à savoir :

O.J. Compagnie	24 317,21\$ t.t.c.
----------------	--------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie O.J. Compagnie s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 janvier 2014 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **O.J. COMPAGNIE**, datée du 16 décembre 2013, pour l'achat d'un aspirateur-tamiseur et d'un balai, le tout pour un montant de 21 150\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0013 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**CE-2014-141-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE, FABRICATION ET INSTALLATION
DES NOUVELLES STRUCTURES DE SIGNALISATION
POUR LES ENTRÉES DE LA VILLE**

ATTENDU le comité d'identité Terrebonne créé en 2004 ;

ATTENDU QUE tous les concepts de signalisation pour les bâtiments, les parcs industriels et les entrées de ville ont été faits en 2006 par la firme Octane ;

ATTENDU QUE la signalisation des bâtiments et des parcs industriels a été réalisée en 2010 et 2011 ;

ATTENDU QUE les concepts initiaux datent de 2006 et qu'il y a lieu d'actualiser le projet ;

ATTENDU QUE le nouveau projet d'affichage numérique de la Ville est beaucoup plus actuel et qu'il y a lieu de s'harmoniser avec ce dernier ;

ATTENDU QUE neuf (9) sites ont été retenus par le service des communications, dont quatre (4) sites sont situés dans l'emprise du ministère des Transports du Québec et qui est en attente d'autorisation ;

ATTENDU QUE la firme Kalitec a été mandatée afin de préparer le concept et les plans et devis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture, la fabrication et l'installation des nouvelles structures de signalisation pour les entrées de la ville sur le territoire de la Ville de Terrebonne** ».

CE-2014-142-DEC COÛT SUPPLÉMENTAIRE / HYDRO-QUÉBEC / TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES / BOULEVARD CARMEL ET AVENUES URBANOVA ET PIERRE-DANSEREAU

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 517-10-2013, adoptée le 1^{er} octobre 2013, acceptant la soumission de la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux d'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau pour un montant de 1 647 696,96\$ (t.t.c.) (SA13-7039) ;

ATTENDU les commentaires finaux des plans de la part de la société d'Hydro-Québec en octobre 2013 et que les commentaires ont généré des travaux supplémentaires de 345 668,89\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les travaux supplémentaires pour l'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau et autorise la trésorière à payer un montant de 300 647\$ (taxes en sus) à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 514-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0520 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2014-143-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE, DE DRAINAGE PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE TROTTOIRS, DE BORDURE, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE / CONSTRUCTION DE TROIS (3) FEUX DE CIRCULATION / BOULEVARD MARCEL-THERRIEN / ENTRE LA MONTÉE DES PIONNIERS ET LE STATIONNEMENT DE L'AMT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aqueduc, d'égout domestique, de drainage pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordure, de pavage et d'éclairage sur le boulevard Marcel-Therrien et la construction de trois (3) feux de circulation (SA14-7001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 01, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	7 444 238,01\$ t.t.c.
Charex inc.	7 687 060,64\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	7 745 638,33\$ t.t.c.
Groupe Dubé & Associés inc.	7 747 152,32\$ t.t.c.
Les Excavations Roc-Sol Itée	8 427 705,79\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	8 988 317,33\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	9 057 833,86\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Robert Lapointe Transport inc.	9 147 176,45\$ t.t.c.
Excavation Normand Majeau inc.	9 779 318,90\$ t.t.c.
Excavations Darche inc.	9 961 832,92\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
9275-0082 Québec inc. (Uniroc Construction)	10 127 215,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 30 janvier 2014 par M. Daniel Lemieux, ingénieur et chargé de projet de la firme WSP Canada inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 7 532 184,71\$ (t.t.c.) en date du 18 février 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 février 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 5 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 28 janvier 2014, pour des travaux d'aqueduc, d'égout domestique, de drainage pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordure, de pavage et d'éclairage sur le boulevard Marcel-Therrien et la construction de trois (3) feux de circulation, le tout pour un montant de 6 474 657,98\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 531. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0048 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2014-144-DEC IMPLANTATION DE SERVICE DE GARDE / CPE
CONTACT JARDIN SOLEIL / 5900, RUE RODRIGUE
(2^e ÉTAGE DU FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE
NAPOLÉON-GAUTHIER)**

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016 et représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet du CPE Contact Jardin Soleil a été retenu par le ministère de la Famille;

ATTENDU QUE le projet représente la création de 77 places subventionnées et la création d'environ 25 emplois;

ATTENDU les résolutions du comité exécutif numéros CE-2012-121-DEC et CE-2013-682-DEC, respectivement datées du 8 février 2012 et du 29 mai 2013, précisant notamment que : « la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins »;

ATTENDU QUE le pôle institutionnel ceinturé par les rues Rodrigue, des Chouettes, du Condor et la montée Major constitué d'une école primaire, de logements sociaux, d'un centre communautaire et de plusieurs plateaux sportifs est un site hautement stratégique pour l'implantation d'un CPE;

ATTENDU QUE les conclusions du rapport d'expertise « Mise aux normes et vétusté du Centre Napoléon-Gauthier » daté de juin 2012 démontre que des travaux de l'ordre de 710 184\$ doivent être réalisés à court et moyen terme;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1339-DEC, datée du 17 octobre 2012, signifiant à la Commission scolaire des Affluents l'intérêt de la Ville à participer au projet d'agrandissement de l'école et à y implanter un centre communautaire adjacent et autorisant la direction du Loisir et de la Vie communautaire à mandater un architecte afin de participer à l'étude de faisabilité en partenariat avec la CSA;

ATTENDU l'opportunité créée par la démolition et la reconstruction du centre communautaire permettant ainsi l'aménagement du CPE au 2^e étage de ce dernier, tel que démontré dans l'étude de faisabilité datée de janvier 2013;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1279-DEC relativement au CPE Contact Jardin Soleil, confirmant notamment :

- que le CPE au 2^e étage du centre communautaire soit lié par un bail de location d'une durée de dix (10) ans renouvelable trois (3) fois (durée totale de 40 ans);
- que le loyer du CPE soit établi conformément au règlement budgétaire annuel dument approuvé par le ministère de la Famille;

ATTENDU QUE le loyer annuel maximum du CPE, conformément aux règles budgétaires 2013-2014 du ministère de la Famille et excluant l'énergie et les assurances, se chiffre à environ 61 660\$, et représente un loyer de 2 466 400\$ sur 40 ans;

Revenu total généré par le CPE – 40 ans 2 466 400 \$

ATTENDU l'estimation budgétaire préliminaire préparée par la firme Bergeron Bouthillier Architectes, datée de novembre 2013, indiquant que les coûts de construction dédiés au CPE représentent, excluant les taxes, honoraires et financement :

6 618 pi² x 221,54\$/pi² = 1 466 152\$

ATTENDU QUE le CPE bénéficie d'une enveloppe de l'ordre de 274 301\$ pour les améliorations locatives;

ATTENDU QUE les dépenses engendrées par l'aménagement d'un CPE représentent :

Coût de construction :	1 191 851\$
Taxes, honoraires et financement temporaire (40%):	<u>476 740\$</u>
Total :	1 668 591\$

Intérêts sur emprunt à long terme (4%)		
15 ans	25 ans	40 ans
582 596 \$	1 001 900 \$	1 704 076 \$
Dépenses totales engendrées par le CPE		
2 251 187 \$	2 670 491 \$	3 372 667 \$

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1001 permet l'usage de service de garde en installation dans la zone où est situé cet immeuble;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères et objectifs de la Ville de Terrebonne en matière d'aménagement et d'implantation de centre de la petite enfance et de garderie, notamment la sécurité, l'accessibilité, l'autonomie, la compatibilité ainsi que le milieu de vie pour les enfants.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service du développement économique, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le service du développement économique soit et est mandaté pour préparer le projet de bail à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le CPE Contact Jardin Soleil concernant l'occupation du 2^e étage du centre communautaire à construire au 5900, rue Rodrigue.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin d'ajouter les besoins du CPE dans l'appel d'offres des plans et devis du nouveau centre communautaire du 5900, rue Rodrigue, et dans les documents préparatoires au règlement d'emprunt numéro 558.

**CE-2014-145-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 594 /
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE
L'HARRICANA / PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES
JARDINS D'ANGORA**

ATTENDU QUE la demande de développement du secteur Les Jardins d'Angora du projet requiert un parc tel que recommandé par la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE ce parc à usage récréatif sera le dernier à construire dans ce quartier ;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement du parc de l'Harricana doivent être réalisés afin de desservir le futur développement résidentiel avec un équipement de base ;

ATTENDU QUE la venue du parc Harricana pourrait permettre à la Ville de combler certains besoins en loisir dont l'ensemble du quartier ne peut bénéficier actuellement avec les parcs existants, et ce, avec l'ajout des équipements suivants : le chalet, la patinoire permanente et le terrain de ballon-panier ;

ATTENDU QUE le secteur Les Jardins d'Angora desservira plus de 1 274 résidences dont 984 résidences n'auront pas de cour car il s'agit d'un projet de densification ;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux a été analysée suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC ;

ATTENDU QUE le mode de taxation a été analysé suivant le document *Analyse des modes de taxation* accepté le 24 octobre 2013 par la résolution numéro CE-2013-1291-DEC et adopté le 4 décembre 2013 par la résolution numéro CE-2013-1409-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (594) décrétant un emprunt au montant de 3 203 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans pour les travaux d'aménagement du parc de l'Harricana dans le projet de développement Les Jardins d'Angora.

**CE-2014-146-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 604 / PLAN
DE MISE EN ŒUVRE 2014 / PLAN DIRECTEUR DES
PARCS**

ATTENDU QUE le comité de suivi du plan directeur des parcs a tenu une réunion le 14 janvier dernier pour étudier la proposition des travaux à réaliser en 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (604) décrétant un emprunt au montant de 5 894 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans pour les aménagements prévus au programme 2014 du Plan directeur des parcs et espaces verts.

**CE-2014-147-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS /
ÉCOLE JEAN-DE LA FONTAINE / 20 FÉVRIER 2014**

ATTENDU la demande faite par l'école Jean-De La Fontaine afin d'utiliser le chemin public pour une parade avec les jeunes de l'école dans le cadre des activités de son carnaval d'hiver dans les rues de la Ville de Terrebonne le jeudi 20 février 2014 de 8h30 à 13h30 (en cas de mauvais temps, l'activité sera annulée) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de parade le jeudi 20 février 2014 à 13h30 selon le trajet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2014-148-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
ARCHITECTURE DE PAYSAGE / TERRAIN DE
SOCCER-FOOTBALL / PARC ARC-EN-CIEL /
ACQUISITION DU TAPIS SYNTHÉTIQUE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture de paysage pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel (SA14-6007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Design et solutions pour Surfaces sportives F.H. Itée	76,76	21 270,38 \$ t.t.c.
Les services exp inc.	74,64	20 178,11\$ t.t.c.
Plania	48,08	30 606,35\$ t.t.c.
AECOM	--	--
Beaupré & Ass.	--	--
Conception Paysage inc.	--	--
Karine Architecte Paysagiste (KAP) inc.	--	--
Expertise Sports Design LG	--	--

ATTENDU QUE les firmes AECOM, Beaupré & Ass., Conception Paysage, Karine Architecte Paysagiste et Expertise Sport Design LG ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 31 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Design et solutions pour Surfaces sportives F.H. Itée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **DESIGN ET SOLUTIONS POUR SURFACES SPORTIVES F.H. LTÉE** pour les services professionnels en architecture de paysage pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel pour un montant de 18 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 593.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 593 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-149-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER-
FOOTBALL / PARC ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer-football éclairé à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel (SA14-6008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Beudoïn Hurens	27,71	53 118,45\$ t.t.c.
CDGU inc.	27,23	54 038,25\$ t.t.c.
Les Services exp inc.	27,28	54 354,43 \$ t.t.c.
BPR Triax	24,11	58 177,35\$ t.t.c.
Cima +	16,44	83 931,75\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	--	--
Collard St-Pierre	--	--

ATTENDU QUE les firmes WSP Canada inc. et Collard-St-Pierre ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 31 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Beudoïn Hurens;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **BEAUDOIN HURENS** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer-football éclairé à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel pour un montant de 46 200\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 593.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 593 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-150-DEC SOUMISSION / CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE
(SMARTNET) / LOGICIELS ET INFRASTRUCTURE
RÉSEAU-TÉLÉPHONIE / CISCO**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le soutien technique (Smartnet) des logiciels et infrastructure réseau/téléphonie de la firme Cisco (SA14-8003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 31 janvier 2014 à 9h01, à savoir :

Bell Canada 36 379,57\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bell Canada s'est avérée conforme selon le rapport daté du 31 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **BELL CANADA**, datée du 31 janvier 2014, pour le soutien technique (Smartnet) des logiciels et infrastructure réseau/téléphonie de la firme Cisco pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2014, le tout pour un montant de 31 641,29\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0047 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-151-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h35.

Président

Secrétaire